

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/2/hervieux-2-5-1966.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 2, Numéro 5.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

Les opérations financières courantes des collèges classiques de 1960 à 1966

par Gilles HERVIEUX *

UNE ENQUÊTE MENÉE auprès des collèges affiliés à la FCC en janvier 1966 et portant sur les opérations courantes, établit la situation financière réelle des collèges tels qu'ils existent présentement, c'est-à-dire, avec tous les services qu'ils offrent aux étudiants en plus de l'enseignement: services de pensionnat, de cafétéria, de gymnase, d'auditorium et de piscine.

Au cours des derniers mois, le travail de statistiques financières était limité à l'établissement du coût moyen et du revenu moyen par étudiant aux niveaux secondaire et collégial. On réussissait à établir ces moyennes en morcelant les revenus et les dépenses directement imputables à l'enseignement, selon des proportions. Pour certaines dépenses, on utilisait la proportion des étudiants inscrits à chacun des niveaux; d'autres dépenses étaient imputées à l'enseignement selon l'espace occupé, dans le collège, par chacun des niveaux. A partir du coût moyen et du revenu moyen, il était possible de découvrir le manque de revenu à un niveau ou l'autre de l'enseignement. Nous établissions qu'un niveau de l'enseignement est plus ou moins déficitaire par rapport à l'autre, mais ce fait ne nous permettait pas d'établir le déficit réel du collège.

Les collèges accusent des déficits depuis plusieurs années, non seulement en raison d'un manque de revenu au niveau de l'enseignement, mais aussi à cause de tous les autres services offerts aux étudiants. Même en admettant, en principe, que dans le domaine de l'éducation, les activités accessoires dans une maison d'enseignement doivent s'autofinancer, il n'en est pas ainsi dans la réalité. Malgré tous les efforts déployés ces dernières années par les collèges pour équilibrer leur budget dans toutes les sphères des opérations, la plupart des collèges n'y sont pas parvenus et leur situation financière continue à se détériorer.

On peut citer, à titre d'exemple, le cas des 25 collèges qui se présentèrent au Comité des cas exceptionnels parmi lesquels 16 collèges reçurent une subvention spéciale. Il ne faudrait pas penser cependant que les 70 autres collèges membres de la FCC, qui ne se sont pas présentés devant le Comité, étaient sans difficultés financières. Si l'on se souvient des critères selon lesquels les budgets et les états financiers des 16 collèges ont été analysés, on comprendra vite que les sommes octroyées par le gouvernement étaient absolument indispensables pour la poursuite de leurs buts. Ces collèges avaient épuisé leur réserve; le crédit auprès des banques et des communautés était rendu à la limite; les frais de scolarité et de pension avaient atteint un point tel qu'il était devenu impossible de les hausser.

* *L'auteur est conseiller financier et responsable de la Commission des procureurs de collèges au sein de la F.C.C.*

On pourrait comparer la situation financière des collèges qui ne se présentèrent pas devant le Comité à celle des collèges qui furent jugés, par ce Comité, aptes à combler le déficit prévu par leurs propres moyens. Ces derniers, après analyse, devaient donc utiliser au maximum leur pouvoir d'emprunt et faire servir, pour les opérations courantes, des sommes provenant de vente de terrain et d'autres actifs.

Notons ici qu'une somme d'environ \$100,000 incluse dans la somme globale des subventions de \$723,425 octroyées aux 16 collèges, l'a été en compensation d'une baisse des frais de scolarité. Les parents des élèves ont en définitive bénéficié de cette somme, non les collèges.

Le questionnaire à l'origine de cette enquête demandait aux responsables des finances des collèges de fournir, année par année depuis 1960-1961, les surplus et les déficits du collège y compris le résultat prévu de l'année en cours. Le questionnaire demandait de faire abstraction de tous salaires non versés aux prêtres ou aux membres d'une communauté religieuse. De plus, la dépense annuelle de l'amortissement des immobilisations n'a pas été prise en considération dans les résultats d'opérations.

Comme on le sait, cette "dépréciation" des immobilisations est prévue au plan comptable FCC pour permettre le financement, à même les revenus, de la dette obligataire. Les résultats d'opérations des collèges ne comprennent pas les dépenses de capital payées par les fonds courants de l'institution et qui, par leur nature, devraient faire l'objet d'un emprunt à long terme.

Nous pensons qu'il aurait été intéressant de montrer les surplus ou les déficits selon les niveaux d'enseignement et aussi selon les autres services offerts par les collèges. Mais cette façon de procéder nous amènerait à considérer des proportions invraisemblables quant aux résultats d'opérations des services autres que l'enseignement. Le déficit du service de la cafétéria, par exemple, ne peut être divisé entre le secondaire et le collégial, étant donné qu'en plus des étudiants, les professeurs, les employés manuels et autres, utilisent ce service. De plus, la proportion des étudiants par niveaux — seule proportion utilisable — pourrait être faussée: l'utilisation par les étudiants des différents niveaux était fort variable. Nous pensons également, qu'une fois les déficits divisés entre les nombreux services et aussi selon les niveaux d'enseignement, la tentation serait forte pour l'inter-

locuteur de négliger, au cours de négociations éventuelles, une partie des déficits causés par l'un ou l'autre des services autres que l'enseignement proprement dit.

Examinons maintenant les résultats d'opérations des collèges qui ont répondu au questionnaire de la manière prescrite.

En 1960-1961, 30 collèges ont fourni leur résultat d'opérations des cinq premières années de l'enquête. L'année suivante, 1961-1962, 7 collèges sont venus s'ajouter aux 30 premiers pour former un groupe de 37. En 1962-1963, 12 collèges de plus que l'année précédente, pour former un groupe de 49 et ainsi de suite jusqu'en 1964-1965. En 1965-1966, 45 collèges sur 60 avaient préparé des prévisions budgétaires pour l'année en cours. Nous retrouvons donc à chacune des années de l'enquête les 30 collèges du début.

TABLEAU I

Année financière	Nombre de collèges	Déficits		Surplus	
		No	Montant	No	Montant
1960-1961	30	11	255,340	19	1,470,280
1961-1962	37	15	389,255	22	1,233,234
1962-1963	49	24	676,023	25	1,005,912
1963-1964	56	37	1,473,960	19	519,330
1964-1965	60	41	2,649,049	19	503,464
* 1965-1966	45	38	3,130,131	7	172,778

* *Prévisions budgétaires.*

Les surplus et déficits montrés au tableau précédent représentent la différence entre les revenus et les dépenses des collèges à l'exclusion du remboursement annuel de la dette capitale. Il aurait été impossible de comparer les résultats d'opération d'une année à l'autre et d'un groupe de collèges à un autre en tenant compte du remboursement de la dette capitale, étant donné la grande variation qui existe entre les collèges à ce poste. Cependant, pour ne pas négliger complètement cette dépense qui est quand même très importante, ajoutons qu'au cours de l'année 1964-1965 seulement, le groupe déficitaire de 41 collèges a remboursé une somme de \$585,063. Cette dépense augmenterait donc le déficit de \$2,649,049 à \$3,234,112. De même le surplus du groupe de 19 collèges serait diminué d'une somme de \$316,510 remboursée au cours de l'année, pour le ramener à \$186,954.

Pour bien comprendre le tableau ci-haut et pour donner une valeur réelle aux chiffres indiqués, prenons l'hypothèse suivante: comme pour les commissions scolaires et les universités, le gouvernement accorderait aux collèges classiques une subvention d'équilibre budgétaire. Dans ce cas, 38 collèges auraient reçu en 1965-1966 une subvention de \$3,130,131 pour équilibrer leur budget: 41 collèges auraient reçu en 1964-1965 une subvention de \$2,649,049. En 1963-1964, 37 collèges auraient reçu \$1,473,960 et ainsi de suite jusqu'en 1960-1961. Il s'agit donc de subventions au montant de \$8,573,000 que le gouvernement aurait versé sur une période de six ans.

À l'examen des résultats d'opération des collèges considérés dans cette enquête, deux questions importantes peuvent être posées: la première étant "Comment les collèges ont-ils pu continuer à opérer malgré ces déficits?" et la deuxième "Que sont devenus les surplus?"

Certains déficits ont été comblés par les surplus que ces collèges avaient sans doute accumulés au cours des années précédentes. Cependant, la majorité de ces déficits se sont transformés en dettes de toutes sortes: emprunts temporaires aux banques, emprunts à la communauté qui dirige l'institution, consolidation des déficits lors d'une émission d'obligations. Une bonne partie des surplus a servi au remboursement des dettes capitales existantes. Comme nous l'avons vu en 1964-1965, \$316,510 des \$503,464 des surplus déclarés par 19 collèges ont été utilisés à cette fin. Il suffit aussi de se rappeler la période de développement immobilier de 1961 à 1964 au cours de laquelle les collèges membres de la FCC ont construit des locaux académiques, des résidences d'étudiants et autres, pour une somme de \$85,890,000.¹ Sur ces constructions, le gouvernement versa, sous forme de subventions, une somme de \$57,041,000 soit 66.4%, laissant ainsi à la charge des collèges un solde de \$28,849,000. Cette dernière partie fut financée par les surplus et le reste, par des emprunts à longs termes.

Variation de la situation financière

Afin de démontrer avec quelle rapidité la situation financière des collèges classiques s'est détériorée d'année en année, nous avons comparé la moyenne annuelle des surplus et des déficits des collèges.

¹ *Journal des débats*, 21 juin 1965, p. 3727.

TABLEAU II

Résultats d'opérations moyens par année		
Année	Déficits moyens	Surplus moyens
1960-1961	\$23,212.73	\$77,383.16
1961-1962	25,950.33	56,056.09
1962-1963	28,167.50	40,236.48
1963-1964	39,836.76	27,333.16
1964-1965	64,610.95	26,498.11
*1965-1966	82,371.87	24,682.57

* *Prévisions budgétaires.*

Le déficit moyen a donc passé de \$23,212,73 en 1960-1961 à \$82,371.87 en 1965, soit une augmentation de \$59,159 en 6 ans. D'autre part, le surplus moyen a subi la même influence, il est passé de \$75,804.21 en 1960-1961 à \$24,682.57, une diminution de \$51,122 pour la même période. Non seulement cette détérioration financière s'est-elle accentuée au cours des 6 dernières années, mais elle a atteint un nombre de collèges de plus en plus grand. La proportion de collèges déficitaires est passée de 36.6% des cas considérés en 1960-1961 à 84.4% en 1965-1966.

TABLEAU III

Augmentation du nombre de collèges déficitaires			
Année	Cas considérés	Cas déficitaires	Pourcentage
1960-1961	30	11	36.6%
1961-1962	37	15	40.5%
1962-1963	49	24	48.9%
1963-1964	56	37	66.0%
1964-1965	60	41	68.0%
*1965-1966	45	38	84.4%

* *Prévisions budgétaires.*

Si nous examinons maintenant la situation financière des 30 collèges qui ont fourni des données pour les 5 premières années de l'enquête, (tableaux IV, V) nous remarquons que la courbe de détérioration s'accroît parallèlement à celle de l'ensemble des collèges. Les déficits et les surplus des 30 collèges sont passés respectivement de \$255,340 à \$1,140,818 et de \$1,470,280 à \$305,159. Malgré que l'augmentation annuelle du nombre de collèges déficitaires ne soit pas aussi marquée que pour l'ensemble des collèges, (tableau IV), le déficit moyen, pour sa part, augmente d'année en année au même rythme que l'ensemble des institutions considérées dans cette enquête (tableau VI).

TABLEAU IV

Résultats de 30 collèges				
Année financière	Déficit		Surplus	
	No	Montant	No	Montant
1960-1961	11	\$ 255,340	19	\$1,470,280
1961-1962	10	329,034	20	1,059,915
1962-1963	13	343,164	17	742,180
1963-1964	19	811,460	11	288,395
1964-1965	17	1,140,818	13	305,109

TABLEAU V

Résultats d'opérations moyens — 30 collèges		
Année financière	Déficit moyen	Surplus moyen
1960-1961	\$23,212.73	\$77,383.16
1961-1962	32,903.40	52,995.75
1962-1963	26,397.23	43,657.65
1963-1964	42,708.42	26,217.72
1964-1965	67,106.94	23,473.77

TABLEAU VI

Résultats d'opérations moyens				
Année financière	Déficit moyen		Surplus moyen	
	30 coll.	Tous les coll.	30 coll.	Tous les coll.
1960-1961	\$23,212.73	\$23,212.73	\$77,383.16	\$77,383.16
1961-1962	32,903.40	25,950.33	52,995.75	56,056.09
1962-1963	26,397.23	28,167.50	43,657.65	40,236.48
1963-1964	42,708.42	39,836.76	26,217.72	27,333.16
1964-1965	67,106.94	64,610.95	23,473.77	26,498.11

Quoique les résultats de cette enquête soient très significatifs, on peut quand même se demander quelle serait la variation de la situation financière si les déficits moyens de chacune des années étaient comparés au budget global moyen correspondant. Depuis 1960-1961, il est certain que plusieurs facteurs ont contribué à l'évolution des budgets des collèges: l'augmentation considérable du personnel enseignant laïc ainsi que l'augmentation des salaires, l'augmenta-

tion de la clientèle des collèges, de 30,238 étudiants en 1960-1961 le nombre est passé à 44,086 en 1965-1966. On pourrait découvrir, aussi paradoxal que cela puisse paraître, que la situation financière d'un certain groupe de collèges s'améliore malgré que le déficit augmente en chiffre absolu. Nous comptons bien être en mesure de répondre à beaucoup d'autres questions concernant les finances des collèges classiques à la suite d'une prochaine enquête plus élaborée.

Comparaison au secteur public

Si nous comparons les résultats de notre enquête aux déficits des commissions scolaires de la province, nous observons les mêmes phénomènes. En effet, dans une même période de temps, les déficits des commissions scolaires se sont accrus à un rythme semblable à ceux des collèges classiques comme le démontre le tableau suivant:

TABLEAU VII

Excédent des dépenses sur les revenus des commissions scolaires 1961 à 1965	
Année financière	Déficits
1960-61	23,900,000.
1961-62	18,060,000.
1962-63	39,100,000.
1963-64	34,500,000.
1964-65	62,800,000.

Cette détérioration financière n'est donc pas exclusive aux collèges classiques puisqu'elle atteint aussi les commissions scolaires. Nous pensons même que ce phénomène est normal s'il est placé dans le contexte d'une réorganisation scolaire au niveau de toute la province.

Nous considérons aussi comme normal que les dépenses augmentent plus rapidement que les revenus parce que ce sont les besoins scolaires qui contrôlent maintenant le budget et non plus comme autrefois le budget qui oriente les besoins scolaires.

Qu'advient-il si les déficits qui en résultent doivent s'accumuler d'année en année et rester à la charge des seuls collèges classiques ? •